Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)

HARIS SEPTEMBRE 2026

N°22

Editée par le Laboratoire d'Histoire des Relations Internationales, des Études Stratégiques et Politiques (LAHRIESPO)

Université Alassane OUATTARA

e.ISSN 2709-5053 i.ISSN 3106-4914

Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques (HARIS)

N° 022 Septembre 2026

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

e.ISSN 2709-5053 **i.ISSN 3106-4914**

Indexations internationales

https://reseau-mirabel.info/revue/19498/Haris

Scientific Journal Impact Factor

TOGETHER WE REACH THE GOAL

https://sjifactor.com/passport.php?id=23388

auréHAL
accès aux données de référence de HAL

https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/224412

Administration de la Revue

Directeur Scientifique : Professeur M'BRA EKANZA Simon-Pierre (Professeur Emérite du CAMES, Université Félix Houphouët-Boigny)

Directeur de Publication : CAMARA Moritié (Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Directeur de Rédaction : KOUAKOU N'DRI Laurent (Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Coordonnateur de Publication : SILUE Nahoua Karim (Maitre de Conférences d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Trésorière : YAO Elisabeth (Maître-assistante en Histoire économique, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Chargés de diffusion : KEWO Zana (Maitre-Assistant d'Histoire des Relations Internationales, Université Péleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire),

KPALE Boris Claver (Maitre-Assistant d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Webmaster : Kouakou Kouadio Sanguen (Assistant Département de Mathématique et Informatique, Université Alassane OUATTARA)

Éditeur : Laboratoire d'Histoire des Relations Internationales, des Études Stratégiques et Politiques (LAHRIESPO), Université Alassane OUATTARA)

Website : http://www.revue-haris.org
Courriels : cerriuao01@gmail.com / asriesa2012@gmail.com

Comité Scientifique

-**M'BRA EKANZA Simon-Pierre**, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**KOULIBALY Mamadou**, Professeur agrégé d'Economie, (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**Abdoulaye BATHILY**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-**Jean-Noël LOUCOU,** Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-**KOUI Théophile**, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-**Francis AKINDES,** Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-**ALLADAYE Comlan Jérôme**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)

-**SAADAOUI Ibrahim Muhammed**, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies - Tunisie)

-**Ousseynou Faye,** Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-**Samba Diakité,** Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-**Esambu Matenda -A- Baluba Jean - Bosco Germain**, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)

-**ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre**, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-**GBODJE Sékré Alphonse,** Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-**Syrius AHMADI**, Professeur de Géopolitique (Université Tabbiath Modares de Téhéran- République Islamique d'Iran)

- **Marie Miran-Guyon**, Maitresse de Conférences HDR (École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), Paris France)

Comité de Lecture

-**BATCHANA Essohanam**, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

-**AKROBOU Agba Ezéquiel**, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

-**CAMARA Moritié**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-**GUESSAN Benoit**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**N'Guessan Mohamed,** Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**Ernest YAO BI**, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

-**GOLE Antoine**, Professeur Titulaire d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA- Côte d'Ivoire)

-**BAMBA Abdoulaye**, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**POZUELO Yvan,** Professeur d'Histoire Contemporaine, spécialiste de la Franc-Maçonnerie au CIFP Hosteleria y Tourismo (Gijon- Espagne)

-Léo Montaz, Chargé de Recherche, Institut d'Ethnologie (Université de Neuchatel, France)

Adresse aux auteurs

La Revue HARIS parait 4 fois dans l'année : Mars, Juin, Septembre et Décembre. Les publications sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions. Si un numéro doit porter sur un thème précis, cela sera communiqué sur le site de la revue six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue http://www.revue-haris.org). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.

Sommaire

KOFFI Brou Dieudonné & Tiranké Ibrahima Kalil SACKO
Souveraineté et relations internationales : L'Alliance des États du Sahel et la recomposition des partenariats internationaux 10-22

Daniel Akpolê Koffi YAO
Lecture métaphysique des relations internationales : La triangulation comme méthode d'analyse.....23-35

DIOMAND Aïkpa Benjamin
Le Droit International contemporain à l'épreuve de la conception Marxienne du Droit.....36-47

SERIKPA Gnabro Harding
Les Organisations Non Gouvernementales et la coopération humanitaire comme instruments du Soft Power russe en Asie Centrale postsoviétique (1991-2022) 48-62

BOLOU Bi Sery Anguipla Ange Junior
L'État libéral : Une critique de la neutralité procédurale à la lumière de Charles Taylor.....63-75

Abdoulaye BAMBA & Kouakou Joël KOUASSI
L'Accord de Cotonou : Entre revitalisation et limites des Etats ACP à conduire des négociations (2000-2002) 76-90

ZOUZOU Kouassi Noel
Migration et intégration régionale : Une longue tradition de coopération économique par le bas à travers le cas ivoirien.....91-105

IRIÉ Bi Irié Jean-Marc
Patrimoine spolié : Le bras de fer mémoriel entre l'Afrique et l'Europe.....106-117

Aristide EDZEGUE MENDAME & Jary Herrlich OBORO NTE
Les limites du tropisme militaro-sécuritaire de la coopération sécuritaire régionale et internationale dans le Golfe de Guinée (1990-2023) 118-130

Diamane DIOUF
Les défis de la lutte contre la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée : Analyse des causes, de l'évolution du phénomène et des perspectives d'éradication.....131-146

Mohamed Lamine MANGA
Colonisation et nationalisme en Guinée-Bissau (1897-1963).....147-162

YAO Kouadio Abel
La diplomatie de suivi en temps de crise : Le cas de la Côte d'Ivoire (2002-2011).....163-172

DIBY Kouadio Jean & KEAROU Detehon Ange Flavy
Les fondements de la politique de développement économique de l'Allemagne Wilhelmienne de 1890 A 1914.....173-185

FAMOUSSA Coulibaly
La Charte des Nations Unies face aux mutations géopolitiques actuelles : Entre montée de l'unilatéralisme et fragilisation de la sécurité collective.....186-201

Arsène Brice BADO
Qui fixe l'Agenda ? Influence des partenaires techniques et financiers étrangers sur les activités des organisations de la Société Civile en Côte d'Ivoire.....202-220

Albert WANVOESSO & Cossi Basile MEDENOU & Miré Germain PALE
La deportación de los negros esclavos al Nuevo Mundo: ¿Problema u oportunidad para el desarrollo de América ?.....221-232

TRAORÉ Moustapha
Der Bau und die modernisierung des hafens von San Pedro: Ein beispiel für internationale zusamenarbeit mit deutscher beteiligung für eine infrastruktur regionaler bedeutung.....233-252

N'Goran Alphonsine KAMENAN épouse GARCÍA & Konan Pacome YAO
La inmigración internacional en España de 2016 à 2026 : una perspectiva económica: 253-269

Dogba Léonce BAWA
El fracaso de la revolución bolivariana y el secuestro de Maduro.....270-285

KONE Yacouba & Logbou Kousso Marie Flora GOSSAN
Espaces et empruntes des femmes fortes durant les conquêtes arabes de 622 à 675.....286-297

Sibiri BAMBA
Nasrul Ilm : Trajectoire et stratégie de déploiement d'un soufisme transnational en Côte d'Ivoire (1994-2023) 298-311

Konan Parfait N'GUESSAN & Djro Bilestone Roméo KOUAMENAN
L'Église et la construction des empêchements de mariage pour parenté en Occident au haut Moyen-Age.....312-326

Dr Mamady BAMBA
De l'Agriculture coloniale à la planification socialiste de l'Agriculture en Guinée : Ruptures ou continuités ? 327-336

Rokiatou BAMBA
La mondialisation dans la presse numérique ivoirienne : Cas de la campagne présidentielle de 2025.....337-356

Clotaire Claver OKOUYA
Gentrification et transformation du paysage urbain de Poto-Poto à Brazzaville (République du Congo) 357-374

BROU Kamenan Marcel & KOUKOUNON Wilfried Gautier & CISSE Fatoumata
Conséquences socio-économiques des accidents hydromorphologiques de 2020 sur l'axe Adjamé-Zoo.....375-386

YÉO Watagaman Paul & YÉO Siriki & YEO Yakatienguelpou
Accès à l'eau, revenus féminins et tensions agropastorales autour des barrages de la sous-préfecture de Karakoro (Nord de la Côte d'Ivoire) 387-403

BOCOUM Moussa Fadiala
Évaluation des politiques de gestion de la forêt classée de Sounsan...404-416

KONE Soulemane
La laudation dans *la Ronde des Jours* de Bernard Dadié et *Refrains sous le Sahel* de Pacéré TiTinga : Une poétique de la célébration de l'identité Africaine.....417-429

MIGRATION ET INTÉGRATION RÉGIONALE : UNE LONGUE TRADITION DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE PAR LE BAS À TRAVERS LE CAS IVOIRIEN

ZOUZOU Kouassi Noel
Enseignant-chercheur, Université Alassane OUATTARA / Bouaké
noelz.kouassi22@gmail.com

Résumé
La migration internationale est un phénomène complexe qui va au-delà de la seule question des mouvements de populations. En plus de mettre en relation les individus et les territoires, elle connecte aussi les économies mondiales et surtout, celles des entités régionales. La CEDEAO offre à cet égard un exemple particulièrement pertinent notamment, à travers le cas de la Côte d'Ivoire qui apparait comme un creuset historique de la migration et de la coopération internationale. L'on se pose alors la question de savoir comment la migration a-t-elle constitué un vecteur de coopération économique et d'intégration régionale pour la Côte d'Ivoire ? Cet article vise à examiner le rôle des migrants dans la construction de relations économiques transnationales en Côte d'Ivoire, parallèlement aux mécanismes de la diplomatie institutionnelle. Son intérêt tient à sa volonté de dépasser les lectures exclusivement sécuritaires voire humanitaires de la migration, pour mieux saisir son rôle dans l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Ainsi, elle démontre que la migration de la main-d'œuvre contribue à positionner la Côte d'Ivoire comme un espace d'interconnexion économique régionale. Elle révèle également que les transferts de fonds et autres réseaux transnationaux développés par les migrants constituent des formes de coopération informelle qui s'ajoutent aux mécanismes institutionnels classiques de l'intégration régionale.

Mots-clés : migration, main-d'œuvre, mobilité, coopération, circularité, interdépendance, intégration.

MIGRATION AND REGIONAL INTEGRATION : A LONG TRADITION OF GRASSROOTS ECONOMIC COOPERATION —THE CASE OF CÔTE D'IVOIRE

Abstract
International migration is a complex phenomenon that extends beyond the mere movement of populations. In addition to connecting individuals and territories, it also links global economies and, more importantly, those of regional entities. ECOWAS offers a particularly relevant example in this regard, notably through the case of Côte d'Ivoire, which stands out as a historical crucible of migration and international cooperation. The question then arises: how has migration served as a driver of economic cooperation and regional integration for Côte d'Ivoire? This article aims to examine the role of migrants in building transnational economic relations in Côte d'Ivoire, alongside the mechanisms of institutional diplomacy. The study's strength lies in its desire to move beyond purely security- or even humanitarian interpretations of migration, in order to better understand its role in regional integration in West Africa. Thus, it demonstrates that labor migration contributes to positioning Côte d'Ivoire as a space of regional economic interconnection. It also reveals that remittances and other transnational networks developed by migrants constitute forms of informal cooperation that complement the traditional institutional mechanisms of regional integration.

Keywords : Migration, labor, mobility, cooperation, circularity, interdependence, integration.

INTRODUCTION

La migration internationale est généralement appréhendée comme un phénomène à contrôler ou à endiguer par les États. Cette lecture dominante dans les agendas sécuritaire semble occulter son rôle, en tant qu'instrument de coopération économique entre États et entre sociétés. Pourtant, la circulation de la main-d'œuvre, les transferts de fonds et la mobilité des compétences façonnent des réseaux transnationaux aux effets bénéfiques et comparables à ceux des mécanismes classiques de la coopération internationale[1].

Appréhender la migration sous cet angle revient à l'inscrire dans le champ de ce que l'on peut appeler « la diplomatie économique par le bas », c'est-à-dire, celle portée par les ménages, les communautés et les diasporas. L'intérêt scientifique de cette recherche trouve ici, tout son sens. Plutôt que d'interroger la migration comme un problème à résoudre, elle cherche à la comprendre comme un fait historique complémentaire à la coopération économique et des relations internationales contemporaines de l'Afrique de l'Ouest.

À cet effet, l'on peut dire que la Côte d'Ivoire constitue un terrain d'observation privilégié, d'autant plus que le pays occupe une position stratégique dans l'architecture migratoire de la sous-région. Il est à la fois une terre d'accueil absorbant une main-d'œuvre issue du Burkina Faso, du Mali, de la Guinée et du Ghana, et un pays d'émigration dont les ressortissants, installés en France et dans d'autres pays du monde, alimentent des flux financiers significatifs vers le territoire national.

Cette bipolarité fait de la Côte d'Ivoire un nœud de coopération économique migratoire à l'intersection des dynamiques Sud-Sud et Sud-Nord.
Dans ce contexte, une question centrale se pose : Comment la migration a-t-elle constitué un vecteur de coopération économique et d'intégration régionale pour la Côte d'Ivoire ?

Dans quelle mesure la Côte d'Ivoire a-t-elle contribué à l'intégration régionale par son rôle historique de pôle migratoire ?
Comment les transferts de fond et pratiques économiques ont-ils constitué des formes de coopération économique par le bas ?

Comment les mécanismes institutionnels permettent-ils de valoriser les contributions économiques des migrants, et quelles sont leurs limites ?

L'objectif générale de cet article est d'analyser la contribution de la migration à la coopération économique par le bas et à l'intégration régionale de la Côte d'Ivoire. Les objectifs spécifiques consistent à :

- Examiner le rôle de la Côte d'Ivoire comme carrefour historique des mobilités ouest-africaines, afin d'évaluer la contribution des migrants à l'intégration régionale.
- Analyser les transferts de fonds et les pratiques économiques des migrants comme des formes de coopération économique informelle et de solidarité transnationale contribuant à façonner les dynamiques économiques entre la Côte d'Ivoire et les autres espaces ouest-africains.
- Analyser les mécanismes institutionnels et les politiques migratoires mis en œuvre pour encadrer et valoriser les contributions économiques des

[1] Ces mécanismes traditionnels se traduisent généralement par l'aide publique, les investissements directs étrangers, les accords commerciaux etc.

migrants, tout en mettant en évidence leurs limites.

Cette étude adopte une approche transnationale qui dépasse l'opposition classique entre pays d'origine et pays d'accueil. Elle analyse les connexions entre ces deux espaces, à travers une lecture de la circularité des flux humains et financiers entre la Côte d'Ivoire et les pays d'origine des migrants. Cette dynamique de la circularité produit comme effet, une intégration économique de fait portée par les populations, coexistant avec l'intégration institutionnelle plus lente portée par les États.

Pour ce faire, sa démarche est d'abord qualitative et fondée sur la quête documentaire. Elle repose principalement sur l'exploitation et l'analyse critique de sources composées de rapports institutionnels, de textes juridiques, de documents officiels, d'articles scientifiques, d'ouvrages et autres sources consacrés aux migrations, aux transferts de fonds, à l'intégration régionale et à la gouvernance migratoire en Afrique de l'Ouest et en Côte d'Ivoire.

Ces sources ont été obtenues à partir de différentes institutions nationales, régionales et internationales telles que la Direction d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatridies (DAARA), la CEDEAO, l'Union africaine, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Centre ivoirien de recherches économiques et sociales (CIRES), la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ainsi que d'autres documents officiels issus de l'administration publique ivoirienne. Toutes ces sources ont été soumises à une analyse critique et ont également été organisées autour de trois principaux axes correspondant aux objectifs de l'étude.

Par ailleurs, l'étude mobilise des données statistiques disponibles dans les rapports institutionnels et les bases de données officielles. Il s'agit principalement des données relatives aux flux migratoires, aux transferts de fonds, à la présence des populations immigrées et aux indicateurs économiques. Ainsi, ces données quantitatives viennent compléter l'analyse qualitative.

La première partie de cet article porte sur la Côte d'Ivoire, en tant que pôle migratoire historique au cœur d'une intégration régionale par le bas. Elle examine le statut historique de la Côte d'Ivoire en tant qu'espace de coopération par la main d'œuvre migrante, avant de mettre en évidence le rôle des migrants, comme acteurs de la coopération économique et de l'intégration régionale par le bas.

Quant à la deuxième partie, elle interroge les transferts de fonds comme outils de coopération économique par le bas. Elle s'appuie d'abord sur le cas des migrants en Côte d'Ivoire et les circuits de solidarité transfrontalière, puis sur les transferts vers la Côte d'Ivoire de la diaspora ivoirienne.

Enfin, la troisième partie consacrée à la gouvernance économique de la migration et ses limites, analyse d'une part le cadre juridique et institutionnel de la politique migratoire ivoirienne et d'autre part, les limites de la diplomatie migratoire économique ivoirienne.

1. LA CÔTE D'IVOIRE, UN PÔLE MIGRATOIRE HISTORIQUE AU CŒUR D'UNE INTÉGRATION RÉGIONALE PAR LE BAS

La Côte d'Ivoire se présente comme une terre d'accueil historique de la main-d'œuvre migrante ayant contribué à la construction de l'intégration économique ouest-africaine. Cette dynamique fait du pays un carrefour ouest-africain des solidarités économiques, grâce à

l'interaction des migrants qui constituent des acteurs clés de la coopération économique et de l'intégration régionale par le bas.

1.1 La Côte d'Ivoire, un statut historique d'espace de coopération par la main-d'œuvre migrante

Les mouvements migratoires vers la Côte d'Ivoire ont été d'abord occasionnés par la colonisation en Afrique de l'Ouest à partir de la fin du XIXe siècle, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre agricole. L'administration coloniale a alors mis en place une politique migratoire d'approvisionnement de la Côte d'Ivoire en main-d'œuvre, depuis les colonies voisines telles que la Haute-Volta (actuel Burkina Faso) le Soudan français (actuel Mali) et la Guinée (OCDE/OIT, 2018, p. 42).

Les registres administratifs de cette époque ont montré que la Haute-Volta était le pays qui fournissait le plus gros contingent de ces travailleurs recrutés chaque année dans la colonie, avec un effectif de 855 hommes en 1935, 3 932 hommes dès 1936 et 9 565 hommes en 1939. En 1942, cet effectif atteint près de 36 000 hommes (OCDE/OIT, 2018, p. 42).

Par ailleurs, si la période entre les deux guerres mondiales a été marquée par le déplacement de travailleurs forcés, au cours des années 1950, on assiste à des flux d'immigration majoritairement composés de travailleurs saisonniers originaires de la sous-région, venus pour travailler dans les plantations de café et de cacao et les exploitations forestières dans le Sud du pays (P. Kipré, 2006, pp. 314-318). Ce constat démontre que l'abolition du travail forcé en 1946 n'a pas mis fin au recrutement de la main-d'œuvre migrante issue principalement de la Haute-Volta.

C'est dans ce contexte que fut créé le Syndicat interprofessionnel pour l'acheminement de la main-d'œuvre (SIAMO) en 1951, avec pour objectif de pourvoir la Côte d'Ivoire en main-d'œuvre voltaïque. Ainsi, de 1951 à 1959, ce syndicat a permis de recruter 60 % des 247 710 travailleurs recrutés pour la Côte d'Ivoire (OCDE/OIT, 2018, p. 42). Par ailleurs, cette politique migratoire s'est poursuivie après l'indépendance du pays en 1960, date à laquelle un accord relatif aux migrations de travail a été conclu avec la Haute-Volta. Aux termes de cet accord, environ 3 800 immigrés ont été recrutés entre 1961 et 1971 (OCDE/OIT, 2018, p. 43).

Selon D. Gary-Tounkara (2007, p. 25), le nombre de migrants en Côte d'Ivoire en 1965 était estimé à 1 000 000 de personnes, soit 25 % de la population ivoirienne. Ils étaient composés de 300 000 Voltaïques, 220 000 Maliens, environ 12 500 Libanais et Français. Quant au recensement général de la population et de l'habitation de 2014, il a montré que la proportion de migrants internationaux en Côte d'Ivoire était de 16,4% en 1988 et 14,10% en 1998 (RGPH, 2014, p. 66).

Ces taux traduiraient une baisse progressive de l'effectif des immigrants en Côte d'Ivoire depuis 1988. À partir de 2019, le nombre de migrants internationaux est passé à 2,5 millions, soit 10 % de la population totale du pays, ce qui faisait de la Côte d'Ivoire le premier pays d'Afrique de l'Ouest en nombre de migrants accueillis (OIM, 2021, p. 7). Les principaux pays d'origine de ces migrants sont le Burkina Faso avec 53,7%, le Mali avec 20,5%, la Guinée avec 6,5% et le Ghana avec 4,4% (OIM, 2021, p. 7).

En plus d'impulser une diversification des activités économiques, leur présence dans plusieurs domaines, quoique largement informel, contribue à

l'intégration économique ouest-africaine, en parallèle avec les mécanismes institutionnels de la CEDEAO.

Cette antériorité historique de l'intégration *via* la migration sur l'intégration institutionnelle mérite d'être soulignée pour ce qu'elle révèle du fonctionnement réel des relations entre les pays de l'Afrique de l'ouest. Alors que la plupart des analyses en relations internationales appréhendent l'intégration régionale comme un processus descendant (piloté par les États et les organisations intergouvernementales) le cas ivoirien semble illustrer une dynamique quelque peu particulière.

Cela se perçoit à travers ces flux historiques de population, d'abord organisés par les mécanismes coloniaux et post coloniaux de mise en valeur de la Côte d'Ivoire (C. Cissé, 2013), puis prolongés par des réseaux communautaires et familiaux qui ont façonné une intégration économique de fait, que les organisations intergouvernementales telles que la CEDEAO n'ont institutionnalisé à posteriori.

Cette lecture invite à nuancer les approches strictement institutionnalistes de l'intégration régionale (J. Nye, 1971, p. 27), tout comme celle de B. Balassa[2] fondée sur l'idée que l'intégration régionale se construit par les États et de manière progressive (B. Balassa, 1961). Dans le cas ivoirien, la politique d'ouverture menée par les pouvoirs publics en matière d'immigration, ainsi que l'attitude hospitalière des autochtones ont été un fondement de l'intégration économique régionale (OCDE/OIT, 2018, p. 47).

Ces conditions favorables à l'immigration ont permis à ces populations d'accéder à la terre en milieu rural, et d'exercer librement des activités économiques, à la fois bénéfiques à la Côte d'Ivoire et à leur pays d'origine. Mais cette forme d'intégration économique n'est pas restée une constance, car à partir des 1990, elle a connu des inflexions sensibles au gré des cycles politiques nationaux, comme en témoigne la baisse continue de la proportion de migrants à partir de 1988 évoquée plus haut.

Cette situation atteste que le statut historique de la Côte d'Ivoire comme espace de coopération par la main-d'œuvre migrante repose essentiellement sur sa stabilité politique.

Après avoir établi son statut historique de pays d'immigration, il convient désormais d'analyser la manière dont les migrants participent à la dynamique économique du pays et contribuent à une forme d'intégration régionale ascendante.

[2] Béla Balassa est considéré comme l'un des principaux théoriciens qui a contribué à conceptualiser l'intégration régionale. Il souligne que l'intégration régionale passe par différentes étapes successives à savoir : La zone de libre-échange (suppression des barrières douanières, niveau le plus élémentaire de l'intégration économique), l'union douanière (Adoption d'un tarif extérieur commun), le marché commun (libre circulation des marchandises, des capitaux et des personnes), l'union économique (harmonisation des politiques économiques, fiscales et monétaires) et l'intégration économique complète (niveau le plus avancé, caractérisé par la mise en place d'organes supranationaux). Ainsi, Balassa considère que chaque étape renforce l'interdépendance entre les États tout en favorisant progressivement une intégration politique avancée. Sa démarche a influencé de manière significative plusieurs modèles d'intégration régionale parmi lesquels l'Union Européenne (l'UE) s'affiche comme étant l'exemple le plus réussi.

1.2 Les migrants, acteurs de la coopération économique et de l'intégration régionale par le bas

L'implication des migrants dans les activités économiques ivoiriennes constitue l'une des manifestations de leur rôle d'acteurs des dynamiques de coopération et d'intégration régionales. En effet, non seulement l'immigration a participé à la transformation de la société ivoirienne à travers les flux de population organisés dans le cadre de la politique économique coloniale (C. Cissé, 2013, p. 16), mais elle a également contribué à une intégration économique régionale « par le bas ». Comme le souligne P. Kipré (2006, p. 315), dès les années 1950, à travers les flux massifs de migrants venus des pays voisins, tels que le Burkina Faso, le Mali et le Ghana, on a assisté à un « boom » du peuplement qui allait de pair avec le "boom" de l'économie de plantation.

Autrement dit, cette migration de la main-d'œuvre a permis le développement rapide des cultures d'exportation telles que le café, le cacao et le bois (P. Kipré, 2006, p. 315), qui constituaient les moteurs de la croissance ivoirienne et de la prospérité régionale.

Selon D. Gary-Tounkara (2007, p. 26) les secteurs tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière ont connu entre 1950 et 1965 des taux de croissance supérieurs à 7 %, grâce à la main d'œuvre migrante venue en apport, la population rurale dans la zone forestière n'étant que de 4 %. Au-delà, la présence des immigrés dans une économie locale produit d'autres effet, tels que l'hybridation des pratiques agricoles, la circulation des savoir-faire et la construction des réseaux commerciaux et des solidarités familiales à l'échelle régionale.

L'on peut donc considérer que l'intégration économique régionale s'est construite depuis la période coloniale, à travers les pratiques économiques d'acteurs non étatiques installés dans les plantations, les marchés et les quartiers populaires, précédant ainsi, la mise en place des mécanismes régionaux officiels. Dans cette perspective, la politique ivoirienne d'ouverture des années 1960-1980 a renforcé cette dynamique en facilitant l'intégration locale de ces populations.

Cette politique accordait le droit à tout immigré africain de s'établir partout en Côte d'Ivoire et d'accéder librement à la propriété foncière : « La terre appartient à celui qui la met en valeur », déclare alors le président Felix Houphouët-Boigny (P. Kipré, 2006, p. 321). Il s'agissait alors d'une approche pragmatique de la migration, favorable à l'intégration des migrants au sein de l'économie locale.

Selon l'OIM (2021, p. 7), ces populations travaillaient dans plusieurs secteurs d'activités notamment l'agropastoral, l'exploitation minière, le secteur industriel et les infrastructures. Le recensement de 2014 a démontré que 54 % des migrants résidaient en milieu rural contre 46 % en milieu urbain, avec 20,5 % à Abidjan. Ce nombre présente une légère baisse par rapport à 1998, où 58 % des migrants vivaient en zone rurale contre 42 % en zone urbaine (RGPH, 2014, p. 67).

Si ces statistiques traduisent un ancrage rural remarquable des migrants, les régions les plus concernées sont le Sud-Comoé, le Bas-Sassandra, le Moyen-Cavally, le Moyen-Comoé et le Haut-Sassandra (OIM, 2021, p. 7). Elles correspondent aux zones de production agricole les plus dynamiques de la Côte d'Ivoire et plus précisément, les localités de Rubino et d'Aboudé qui représentent les pôles à forte implication des migrants internationaux dans la culture du cacao (OIM, 2024, pp. 46-47).

Ces populations ont ainsi apporté leur contribution à la transformation structurelle du potentiel économique ivoirien, même s'il est difficile d'en évaluer avec précision, les retombées sur le développement humain (S. Yéo, 2021, p. 64). On peut donc considérer que le « miracle économique »[3] ivoirien repose en partie sur la contribution de la main-d'œuvre migrante, dont la participation aux activités agricoles, commerciales et aux autres secteurs productifs a constitué un facteur clé de croissance économique du pays.

Cependant, il faut souligner que cette intégration « par le bas » n'a pas été sans tensions. Les crises économiques et sociales des années 1980-1990 ont fait naitre des discours de rejet et de xénophobie, mettant en lumière la fragilité de cette forme d'intégration régionale. Selon P. Kipré (2006, p. 325), « les effets sociaux de la crise économique et des plans d'ajustement structurel [...] sont le prétexte de la dénonciation de la "trop grande place des étrangers en Côte d'Ivoire" ».

Il estime également que la politique d'ouverture des décennies précédentes était à l'origine des ambiguïtés juridiques et des tensions, car « certains y voyaient la volonté d'instrumentalisation politique des étrangers par le parti unique, le PDCI-RDA ; d'autres, la volonté de réaliser l'unité africaine dans les faits » (P. Kipré, 2006, p. 329).

Il ajoute qu'après 1990, les nouvelles politiques et les perceptions sociales à l'égard des immigrés sont parfois analysées comme l'expression d'une « xénophobie » des Ivoiriens ou comme celle d'un « ethnonationalisme » faisant des immigrés des « boucs émissaires » (P. Kipré, 2006, p. 329).

En dépit de ces perceptions sociales, la Côte d'Ivoire reste un pôle migratoire historique favorable à la convergence régionale, d'autant plus qu'elle a non seulement facilité la circulation des personnes, mais aussi elle a contribué à l'émergence d'un espace de souveraineté partagée (P. Kipré, 2006, pp. 313-327). Ce statut de la Côte d'Ivoire est renforcé par les transferts de fonds dans cette dynamique de la coopération économique par le bas.

2. LES TRANSFERTS DE FONDS COMME OUTILS DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE PAR LE BAS

La fonction migratoire de la Côte d'Ivoire dans l'espace ouest-africain ne porte pas uniquement sur l'accueil d'une main-d'œuvre étrangère. Elle s'étend jusqu'à la redistribution de part et d'autre des frontières, des revenus produits par les migrants. De ce fait, les transferts de fonds constituent l'une des expressions les plus concrètes de la « diplomatie économique par le bas », impliquant les migrants et leurs sociétés d'origine.

Au-delà du simple flux financier privé qu'ils peuvent représenter, ces transferts structurent des relations économiques bilatérales durables entre la Côte d'Ivoire et les autres pays. Cette deuxième partie porte essentiellement sur la diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire, en raison des liens historiques évoqués plus haut ainsi que de leur effectif important en Côte d'Ivoire. D'autre part, elle aborde les transferts en direction de la Côte d'Ivoire.

[3] Le « miracle économique ivoirien » désigne la période de forte croissance économique enregistrée par la Côte d'Ivoire au cours des premières décennies qui ont suivi l'indépendance, c'est-à-dire durant les années 1960 et 1970. Cette croissance est caractérisée par l'essor de l'agriculture d'exportation, des investissements, des infrastructures et une progression soutenue du PIB

2.1 Les migrants en Côte d'Ivoire et les circuits de solidarité transfrontalière

La BCEAO définit le transfert de fonds des migrants comme « un envoi transfrontalier de fonds, de la part d'un individu qui travaille dans un pays étranger à une autre personne vivant dans le pays d'origine. » (BCEAO, 2013, p. 9). Sous cet angle, la migration apparaît comme un levier de mise en relation des économies ouest-africaines. En effet, le revenu acquis dans le pays d'accueil est partiellement transformé en ressources destinées aux ménages et aux activités économiques des pays d'origine.

Le cas des migrants burkinabè est particulièrement révélateur, au regard de la profondeur historique et l'ampleur de la migration entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Ainsi, les données de la BCEAO montrent que la Côte d'Ivoire constitue une source majeure des fonds reçus par les populations au Burkina Faso. À l'en croire, 30,9 % des fonds reçues par les ménages burkinabè en 2011 provenaient de la Côte d'Ivoire, et étaient destinés en général à la consommation et à l'investissement dans l'immobilier (BCEAO, 2013, pp. 34.35).

Pour sa part, l'Organisation Internationale pour les Migrations soutient que 74 % des migrants internationaux cultivant le cacao dans des localités telles qu'Aboudé et Rubino, soutiennent financièrement leur famille restée au pays d'origine (OIM, 2024, pp. 46-47). Ces soutiens qui passent par des transferts de fonds, ne servent pas uniquement à assurer la survie des familles.

Ils alimentent également des investissements structurants, car les migrants « participent aux dépenses de la famille au Burkina Faso et investissent là-bas, principalement dans l'immobilier »[4]. Cet engagement avec le pays d'origine est présenté comme « un symbole de fierté, la preuve d'une migration réussie en Côte d'Ivoire »[5].

De cette manière, ces migrants financent l'éducation des enfants et développant également des activités dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage OIM, 2024, p. 48). Cette dynamique peut être appréhendée à la lumière de la théorie de la nouvelle économie de la migration du travail, selon laquelle la décision migratoire relève moins d'un calcul individuel que d'une stratégie collective de diversification du risque au niveau du ménage (O. Stark, 1991).

Dans cette perspective, le migrant burkinabè installé dans les plantations ivoiriennes agit comme un nœud dans un réseau économique transfrontalier qui, à l'échelle agrégée, participe à la stabilisation des revenus de milliers de foyers burkinabè. Cette solidarité transfrontalière généralement invisible dans les statistiques officielles, constitue un filet de sécurité économique important, tout en contribuant à la coopération bilatérale entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

L'on peut donc dire que la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso restent deux pays aux économies historiquement imbriquées par la circulation des personnes, bien avant la formalisation de l'intégration régionale ouest-africaine. Outre les migrant venus du Burkina Faso, il convient de souligner que d'autres migrants ont également joué un rôle important dans cette dynamique de transfert de fonds.

Les données de l'OCDE montrant que la Côte d'Ivoire est le seul pays de l'UEMOA à être émetteur

[4] Propos recueillis lors d'un entretien avec le chef des Burkinabè à Céchi. (OIM, 2024, p. 48).
[5] *Ibid.*

net de transferts de fonds, soulignent qu'en 2019, les transferts émis depuis la Côte d'Ivoire s'élevaient à plus de 900 millions USD, soit trois fois plus que les transferts reçus par les ménages ivoiriens depuis l'étranger.

Ainsi, le solde des transferts de fonds de la Côte d'Ivoire était estimé à 580 millions USD en 2019, alors que le Sénégal, malgré sa position de pays de l'UEMOA recevant le plus de transferts, avait un solde positif de 2.5 milliards USD (OCDE, 2022, p. 88). Toutefois, l'on doit faire remarquer que l'intégration économique façonnée par ces transferts de fonds est aussi portée par des circuits qui échappent partiellement aux institutions financières.

À ce niveau, la BCEAO relève que les transferts informels représentent 17,3 % des flux reçus dans l'UEMOA et jusqu'à 30,3 % des transferts émis depuis la Côte d'Ivoire (BCEAO, 2013, pp. 6-7, 27). Ce constat pose alors le problème des canaux de transmission des fonds sortant de la Côte d'Ivoire. La BCEAO souligne que ces canaux sont variés mais restent toujours dominés par les mécanismes formels que sont les banques et les sociétés de transfert. Ainsi, ces outils formels favorisent l'envoi de 69,7% des fonds depuis la Côte d'Ivoire, contre 30,3% transitant par les canaux informels qui sont, les voyageur, les sociétés de transport, les commerçants, les systèmes fax et autres réseaux de proximité (BCEAO, 2012, p.19).

Quelle que soit leur proportion dans les flux financiers, ces canaux informels participent au déplacement des fonds, contribuant ainsi au renforcement de l'intégration économique régionale. L'informalité ne peut donc pas être appréhendée uniquement comme une faiblesse structurelle d'autant plus qu'elle relève des mécanismes structurants d'une intégration régionale portée par les populations elles-mêmes[6]. C'est aussi la preuve que l'intégration ouest africaine ne se construit pas uniquement par le haut, mais elle se déploie également par le bas, à travers des pratiques des migrants au sein de la région.

Aussi, faut-il constater que cette solidarité transfrontalière n'est pas à sens unique. On assiste tout de même à des transferts de fonds à destination de la Côte d'Ivoire.

2.2 Les transferts vers la Côte d'Ivoire de la diaspora ivoirienne

Les transferts de fonds reçus par les populations ivoiriennes de la part de leurs familles à l'étranger révèlent l'autre aspect de la diplomatie économique façonnée par les populations. Selon les données de l'OCDE, 17 % des transferts reçus par la Côte d'Ivoire provenaient d'Afrique et 8 % de l'UEMOA (OCDE, 2022, p. 90). Ces données traduisent une faible dimension intra-africaine des transferts reçus par rapport aux flux provenant des grandes zones d'émigration extra-africaines.

Selon S. Yéo (2021, pp. 51-52), la France demeurait le premier pays pourvoyeur de fonds, avec 55 millions de dollars, suivie des États-Unis avec 7 millions et du Sénégal avec 1 million. 62 % de ces fonds servent à la consommation familiale, 40 % aux dépenses de santé, et 20 % aux urgences et à l'éducation (S. Yéo, 2021, p. 53).

Ces transferts qui jouent aussi un rôle clé de stabilisateur, ont permis à de nombreux ménages de compenser la perte de revenus liée à la crise sanitaire de la pandémie de COVID-19 (I. Schöfberger et *al.* 2021, pp. 28-29). Toutefois, les données révèlent une réalité remarquable : Si la population immigrée présente sur le

[6] La BCEAO associe cette situation à la « proximité et [...] la liberté de circulation dans cet espace » (BCEAO, 2013, p. 35),

territoire ivoirien vient en majorité de l'espace CEDEAO, la structure géographique des transferts de fonds en direction du pays présente le contraire.

Selon P. Kipré (2006, pp. 326-327), entre 1985 et 2004, les paiements effectués par les immigrés en Côte d'Ivoire vers l'extérieur sont nettement supérieurs aux recettes provenant des Ivoiriens de l'étranger. Cette asymétrie qui ne peut être perçue comme une absence d'intégration financière régionale, résulte plutôt du fait que la majorité des ivoiriens migrent hors du continent africain et pour des raisons professionnelles. En effet, les résultats des enquêtes de la BCEAO ont prouvé que 81,4 % des émetteurs de fonds vers la Côte d'Ivoire résident à l'étranger pour des raisons d'emploi (BCEAO, 2012, p. 14).

En outre, la position de la France en tant que premier pourvoyeur de fonds vers la Côte d'Ivoire peut être lue comme un signe de renforcement des liens bilatéraux entre la Côte d'Ivoire et ses partenaires historiques. Elle reflète alors une lecture constructiviste de la coopération sud-nord qui s'inscrit dans la continuité d'une relation économique et diplomatique héritée du passé colonial de la Côte d'Ivoire.

Toutefois, la faiblesse relative des transferts en provenance des autres pays africains, quoi que semblant se justifier, peut inviter à des réflexions sur l'impact du discours panafricaniste et de l'intégration Sud-Sud portée par les organisations intergouvernementales africaines. Sans doute, la Zone de libre-échange continentale africaine[7] constitue un levier stratégique visant à fluidifier les échanges commerciaux entre États africains et à approfondir l'intégration économique du continent. Mais la réalisation de cette ambition suppose une gouvernance plus cohérente des mobilités et des ressources inhérentes à la migration.

Il convient dès lors d'interroger les mécanismes par lesquels la Côte d'Ivoire encadre et valorise les dynamiques de la migration économique, ainsi que les limites auxquelles cette gouvernance reste confrontée.

3. LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE DE LA MIGRATION ET SES LIMITES

Pour mieux appréhender la dimension économique de la migration en Côte d'Ivoire, un examen critique du cadre institutionnel qui l'encadre s'impose. Cette dernière partie traite dans un premier temps les mécanismes juridiques et institutionnels de la politique migratoire ivoirienne, puis dans un second temps, les limites de la diplomatie migratoire économique ivoirienne.

3.1 Le cadre juridique et institutionnel de la politique migratoire ivoirienne

Le cadre normatif de la gouvernance migratoire ivoirienne est fondé sur un ensemble d'instruments internationaux, régionaux et nationaux. Au niveau international, la Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille[8] engage les États partis à « respecter et à garantir à tous les travailleurs migrants et aux membres de leur famille se trouvant sur leur territoire et relevant de leur juridiction les droits reconnus dans la présente Convention sans distinction aucune » (ONU,1990, art. 8).

[7] UNION AFRICAINE, 2018, *Accord portant création de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine*, Kigali, 21 mars 2018.

[8] ONU, 1990, *Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille*, Assemblée générale des Nations Unies, 18 décembre 1990.

Bien que tardive, l'adhésion de la Côte d'Ivoire à cette convention en 2023 renforce l'encadrement juridique de la protection des migrants au regard des normes internationales. Au niveau continental, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples[9], ratifiée en 1992 par la Côte d'Ivoire, consacre le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État, ainsi que le droit de quitter tout pays et d'y revenir (OUA, 1981, art. 12).

Ce cadre juridique est renforcé à l'échelle sous-régionale, par le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes[10] de 1979, qui stipule que « les citoyens de la Communauté ont le droit d'entrer, de résider et de s'établir sur le territoire des États membres » (CEDEAO, 1979, art. 2). Ainsi, la Côte d'Ivoire fut signataire dudit Protocole, dès son adoption.

Le pays a également ratifié d'autres instruments juridiques internationaux en matière de protection de la migration[11]. Sur le plan national, il dispose d'un corpus juridique qui intègre les droits des migrants notamment, la législation sur l'identification des personnes et le séjour des étrangers en Côte d'Ivoire[12]. Ce cadre juridique est renforcé par une architecture institutionnelle qui implique l'ensemble du gouvernement à la gestion de la migration. Placé sous l'autorité du Premier ministre, il dispose également d'un mécanisme de collecte de données assurée conjointement par l'Institut National de la Statistique et l'Office National de la Population (OIM, 2019, p. 14).

C'est précisément pour évaluer l'efficacité de ce type de dispositif que l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a développé, depuis 2016, les Indicateurs de Gouvernance des Migrations (IGM)[13]. Il en découle que la Côte d'Ivoire a progressivement renforcé la protection juridique et institutionnelle des migrants à travers la ratification d'instruments internationaux, l'accès aux services publics et la lutte contre la traite des êtres humains (OIM, 2019, p. 12).

Cette volonté s'est aussi manifestée à travers la création de la Direction d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (DAARA) qui constitue un dispositif important de protection et d'assistance aux populations vulnérables, travaillant en collaboration avec le HCR et plusieurs ministères concernés (OIM, 2019, p. 20).

La Côte d'Ivoire développe parallèlement des partenariats régionaux et internationaux pour

---

[9] OUA, 1981, *Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples*, Nairobi, 27 juin 1981.

[10] CEDEAO, 1979, *Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement*, A/P1/5/79, Dakar, 29 mai 1979.

[11]- Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, 1951
- Convention des Nations Unies relative au statut des apatrides, 1954
- Convention des Nations Unies sur la réduction des cas d'apatridie, 1961
- Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), 2009
- Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, 1969

[12] Loi n° 2004-303 de 2004 modifiant la loi n°90-437 du 29 mai 1990 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire.

[13] Cet outil est structuré autour de six dimensions à savoir, les droits des migrants, l'approche associant l'ensemble du gouvernement, les partenariats, le bien-être socioéconomique des migrants et de la société, les mesures relatives aux crises de mobilité, et la migration sûre, ordonnée et régulière. Organisation internationale de la Migration (OIM), disponible sur https://www.migrationdataportal.org/fr/overviews/mgi, consulté le 24 mars 2025.

assurer une gestion concertée des migrations, tout en mettant en œuvre des mesures d'assistance consulaire, de retour et de réinsertion en faveur de ses ressortissants à l'étranger, notamment en période de crise (OIM, 2019, p. 20). Toutefois si cet ensemble de dispositifs traduit une volonté de faire de la gouvernance migratoire un instrument de protection, de coopération régionale et de diplomatie migratoire, il se heurte à des défis opérationnels majeurs qu'il convient de relever.

3.2 Les limites de la diplomatie migratoire économique ivoirienne

Depuis la période coloniale jusqu'aux premières décennies de l'indépendance, l'immigration régionale a fourni à la Côte d'Ivoire, de la main-d'œuvre qui a contribué au développement économique du pays ainsi qu'à l'intensification des échanges transfrontaliers.

Toutefois, cette dynamique migratoire a eu des limites, malgré les instruments juridiques et institutionnels structurants, dont dispose le pays. Après la période d'ouverture (1960-1989), la Côte d'Ivoire a durci sa politique migratoire à partir des années 1990, à travers l'instauration de la carte de séjour, la restriction des droits économiques et politiques des migrants ainsi que les réformes foncières.

Ce changement traduisait une volonté de contrôle et de sélection des immigrés (P. Kipré, 2006, pp. 326-327). Mais l'État ivoirien semble n'avoir pas su instaurer une politique globale d'intégration des immigrés, ses actions étant limitées à la dimension économique. Dès lors, cette absence d'une gouvernance intégrée a entrainé la montée de tensions sociales, la xénophobie, fragilisant ainsi, la cohésion nationale et régionale (P. Kipré, 2006, pp. 324-328).

Dans la même veine, les travaux de l'OCDE et du Centre ivoirien de recherches économiques et sociales (CIRES) ont montré que, malgré les effets positifs des migrations sur le pays, « le potentiel des migrations n'est pas pleinement exploité en Côte d'Ivoire » en raison d'une prise en compte limitée de la migration dans les différents domaines de l'action publique (OCDE/CIRES, 2017, pp. 20-21).

Cette faiblesse soulignée ici, rejoint en partie, les analyses de P. Kipré, dans la mesure où elle découle de la fragmentation de l'action publique qui généralement, appréhende la migration comme un problème de sécurité, des frontières, du développement ou de protection sociale, plutôt que de la traiter comme un enjeu global et transversal d'intégration régionale.

En plus, la diplomatie migratoire ivoirienne s'inscrit depuis ces trois dernières décennies, dans une dynamique de préservation des bénéfices de la migration et de protection de ses ressortissants. Le pays cherche à la fois à concilier les enjeux régionaux de la libre circulation des personnes et les préoccupations sécuritaires nationales.

Dès lors, son adhésion au cadre régional de libre circulation (CEDEAO, 1979) doit se caractériser par un engagement en faveur de la protection des migrants, de la sécurité, de la coopération internationale et de l'intégration régionale. Cette lecture traduit la nécessité d'une approche holistique de la migration régionale, étant donné qu'elle constitue une forme d'intégration produite « par le bas » et que la tâche de l'État consiste à l'institutionnaliser, à la sécuriser et à l'inscrire dans une stratégie diplomatique capable d'articuler migration, développement et intégration régionale.

En outre, la diplomatie migratoire économique ivoirienne est confrontée à une autre difficulté notamment, celle de la fuite de ses propres compétences vers les pays du Nord, comme l'attestent les données de l'OCDE sur les migrations de 2011. À l'en croire, 388 médecins et 337 infirmières originaires de Côte d'Ivoire étaient recensés comme exerçant dans les pays de l'OCDE, dont 80 % des médecins et 78 % des infirmières en France, ce qui représente un taux d'expatriation de 12,4 % pour les médecins et de 11 % pour les infirmières (S. Yéo, 2021, p. 69).

Cette mobilité, encouragée par le manque élevé de personnel médical dans les pays du Nord, révèle une asymétrie structurelle de la problématique migratoire ivoirienne. En effet, tandis que le pays reçoit une main-d'œuvre peu qualifiée en provenance de ses voisins ouest africains, elle perd au profit des pays du Nord, une partie importante de ses compétences les plus qualifiées. Cette asymétrie qui dépasse le seul cas ivoirien, montre que la migration internationale peut parfois produire une forme de coopération économique déséquilibrée.

Ce constat invite à repenser la diplomatie migratoire ivoirienne autour d'une approche globale, capable de transformer le défi de la fuite des compétences en une opportunité stratégique de « gain de cerveau ».

Une telle orientation politique suppose notamment, la création de mécanisme de renforcement des liens avec la diaspora qualifiée tout en facilitant les transferts de connaissances et en créant les conditions d'investissement dans le pays d'origine, de manière à transformer la diaspora ivoirienne en un véritable instrument de coopération scientifique et technique.

CONCLUSION

La migration ouest africaine et plus précisément celle de la Côte d'Ivoire apparaît comme un phénomène transnational qui contribue à la construction de l'intégration régionale.
Le pays étant un pôle migratoire historique, a favorisé la mobilité et l'insertion économique d'une main-œuvre étrangère, venue principalement de la sous-région.

En plus de participer à son développement, ces populations ont contribué au renforcement de lien entre la Côte d'Ivoire et ses voisins de la CEDEAO, à travers les transferts de fonds et autres réseaux informels. Cette dynamique ascendante de l'intégration régionale révèle une forme de coopération économique qui ne passe pas cette fois ci, par les canaux traditionnels (accords entre États ou mécanismes institutionnels), mais plutôt par les pratiques quotidiennes des populations mobiles, par leurs réseaux familiaux et professionnels, par leurs activités économiques et par les solidarités transnationales.

À cet égard, la migration apparaît comme un véritable levier de connexion des économies ouest-africaines. Ainsi, l'expérience ivoirienne montre qu'elle a véritablement été un vecteur de coopération économique et un instrument d'intégration régionale par le bas.

Cette forme d'intégration économique régionale est renforcée par l'action de la diaspora ivoirienne, ainsi que par les politiques migratoires ivoiriennes, même si celles-ci sont confrontées à des défis structurels importants. En définitive, la migration ivoirienne, envisagée sous cet angle, ne constitue pas seulement un facteur de vulnérabilité économique à contenir, mais un

véritable champ d'action diplomatique à valoriser à travers une approche holistique, afin de consolider la position de la Côte d'Ivoire comme pôle de coopération économique régionale de référence en Afrique de l'Ouest.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BALASSA Bela, 1961, *The Theory of Economic Integration*, Université de Californie, 304 p.

CISSÉ Chikouna, 2013, *Migrations et mise en valeur de la Basse Côte d'Ivoire (1920-1960),* Paris, l'Harmattan, 314 p.

GARY-TOUNKARA Daouda, 2007, « Côte d'Ivoire, 1970 : des charters pour migrants africains », *Plein droit*, n° 72, pp. 25-28.

KIPRE Pierre, 2006, « Migrations et construction nationale en Afrique noire : le cas de la Côte d'Ivoire depuis le milieu du XXe siècle », *Outre-Terre*, n° 60-61, pp. 313-332.

NYE Joseph, 1971, *Peace in Parts : Integration and Conflict in Regional Organization,* Boston : Little, Brown and Company, 210 p.

SCHÖFBERGER Irene, et *al.* 2021, « La COVID-19 et les migrations en Afrique de l'Ouest et du Nord et via la Méditerranée », *Migration en Afrique de l'Ouest et du Nord et à travers la Méditerranée,* OIM, pp. 21-35.

STARK Oded, 1991, *The Migration of Labor*, Oxford, Basil Blackwell.

YÉO Souleymane, 2021, *Migration en Côte d'Ivoire : Profil National 2016*, Genève, OIM, 152 p.

Textes juridiques et documents institutionnels

BCEAO, 2012, *Enquête sur les envois de fonds des travailleurs migrants en Côte d'Ivoire*, Direction nationale de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire.

BCEAO, 2013*, Synthèse des résultats des enquêtes sur les envois de fonds des travailleurs,* Dakar*,* 59 p.

CEDEAO, 1979, *Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement*, Dakar, A/P1/5/79.
ICMPD/OIM, 2015, *Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest*, 351 p.
Loi n° 2004-303 de 2004 modifiant la loi n° 90-437 du 29 mai 1990 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire.
OCDE, 2022, *Panorama de l'émigration ivoirienne, Talents à l'étranger*, Paris, OCDE, 99 p.
OCDE/OIT, 2018, *Comment les immigrés contribuent à l'économie de la Côte d'Ivoire,* Paris, OCDE, 139 p.
OIM, 2019, *La République de Côte d'Ivoire, Profil 2019 : Indicateurs de gouvernance des migrations*, Genève, OIM, 29 p.
OIM, 2021, *Une étude exploratoire sur le recrutement de la main-d'œuvre et les mécanismes de protection des travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest : Étude de cas de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, du Nigéria et du Sénégal*, Genève, OIM, 108 p.
OIM, 2024, *Profil migratoire des travailleurs migrants dans les plantations de cacao et de banane dessert dans les régions de l'Agnéby-Tiassa et du Grand Abidjan*, Genève, OIM, 84 p.
ONU, 1990, *Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille,* Assemblée générale des Nations Unies.
OUA, 1981, *Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples*, Nairobi.
OUA, 1981, *Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples*, adoptée par l'Organisation de l'Unité Africaine.
RGPH, *2014, Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014*, Abidjan, INS, 153 p.
UNION AFRICAINE, 2018, *Accord portant création de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine*, Kigali.

Numéro 22 Septembre 2026
Histoire et Analyses des Relations Internationales
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

e.ISSN 2709-5053 i.ISSN 3106-4914

HARIS N°22 Septembre 2026